



REUSSITE DES PROJETS D'AMENAGEMENTS DE LOCAUX

Intégrer les besoins en santé, sécurité au travail dans les projets : prévention primaire

Auteurs : Véronique Roméas Maurin, Catherine Lopez, médecins du travail – MSA Ain-Rhône
Matthieu Danguin, responsable prévention des risques professionnels – MSA Ain-Rhône
Estelle Leibungut, Jacques Vermorel, conseillers en prévention - MSA Ain-Rhône
Elizabeth Lamy, médecin chef service SST – MSA Ain-Rhône

CONTEXTE

Nombreuses situations de travail contrariées par des défauts de conception d'aménagements de locaux qui génèrent la survenue de troubles musculo-squelettiques (TMS) et d'accidents de travail (chutes), des tensions dans les relations de travail.

OBJECTIFS

- Intégrer les besoins en santé et sécurité dès la conception des projets d'aménagements
- Transmettre une méthodologie à l'employeur et aux salariés réutilisable pour un prochain projet

MÉTHODOLOGIE

Acteurs : service SST, ergonome, employeur

- Repérage du projet par un acteur de prévention : conseiller, infirmier, médecin du travail
- Financement de l'intervention d'un ergonome par la MSA Ain-Rhône
- Une première journée d'observation
- Dans son rôle de maître d'ouvrage, l'employeur valide la présence des opérateurs à chaque phase du projet
- Déroulement de l'action en cinq phases :
 - 1. Intention** : Aide pour clarifier et structurer le projet à partir d'un état des lieux de l'existant.
 - 2. Programmation** : Aide pour définir les besoins pour faciliter le travail ; écriture du cahier des charges.
 - 3. Conception** : Réalisation de maquettes et simulation avec des avatars.
 - 4. Réalisation des travaux** : Repérage des phases clés essentielles lors de la progression du chantier.
 - 5. Rodage, prise en main des installations** : Observation du démarrage de la production et aide pour les derniers ajustements.

RÉSULTATS



- Diminution des facteurs de risque :
 - de troubles musculo-squelettiques : grâce à l'amélioration de l'organisation du travail des manutentions, de l'ambiance de travail,
 - de chute : notamment lors de la maintenance matériel.
- Expérience interactive de contribution à la réussite de projets vécue par les salariés et le chef d'entreprise.
- Fluidité des circuits de production.
- Perception par les salariés et l'employeur d'un nouveau rôle du service santé sécurité au travail.

CONCLUSION

Les 22 projets accompagnés depuis 2013 ont permis la mise en place de conditions favorables pour la prévention des risques TMS et chute de hauteur. L'employeur, maître d'ouvrage ayant vécu l'expérience de cet accompagnement devient ambassadeur auprès des professionnels de sa filière.